







Charte du savoir vivre et du respect mutuel

Nous les enfants	Nous les anims	Ensemble
<p><i>Nous sommes respectueux (de nos camarades, des animateurs et personnels de service, du matériel, des locaux...)</i></p> <p><i>Nous participons aux animations proposées</i></p>  <p><i>Nous écoutons les animateurs et respectons les règles et le cadre de vie définis sur l'accueil</i></p> <p> <i>Nous ne faisons pas le chahut et ne commettons aucun acte de violence verbale ou physique</i></p> <p><i>En cas de conflit, nous allons voir les animateurs</i></p> <p><i>Sur les trajets, nous ne nous mettons pas en danger (nous ne courrons pas, nous marchons en rang, nous ne nous bousculons pas...)</i></p>	<p><i>Nous sommes à l'écoute des enfants et restons disponibles pour eux</i></p> <p><i>Nous prenons part à l'activité : nous jouons avec les enfants</i></p>  <p><i>Nous sommes rassurants et bienveillants</i></p> <p><i>Nous veillons à communiquer le plus possible</i></p> <p><i>Nous montrons l'exemple</i></p>  <p><i>Nous justifions les refus et nous expliquons les sanctions en faisant référence aux règles et cadre de vie définis sur l'accueil</i></p> <p><i>Nous mettons en œuvre les choix que nous avons partagés dans nos projets pédagogiques</i></p>	<p><i>Nous créons une bonne ambiance</i></p> <p><i>Nous parlons correctement</i></p> <p><i>Nous sommes polis entre nous</i></p>  <p><i>Nous trouvons le bon niveau sonore</i></p> <p><i>Nous participons tous ensemble au service</i></p> <p><i>Nous nous respectons</i></p> <p><i>Nous sommes responsables</i></p> 

Les sanctions

En cas de manquement à la charte établie, des sanctions pourront être appliquées. Nous parlons de sanctions éducatives, elles ont pour but de faire comprendre à l'enfant la transgression ou le manquement aux règles préalablement fixées en collectivité. La sanction comporte 3 temps :

1. Le rappel des règles et du cadre
2. Le choix d'une sanction qui peut être de 3 types différents selon l'acte commis : **la sanction réparatrice** (l'enfant va ramasser ce qu'il a jeté, va nettoyer ce qu'il a fait...), **la mise à l'écart** (l'enfant est mis à l'écart du groupe pour un temps donné. Ce temps doit lui permettre de réfléchir à ce qu'il vient de faire), **la frustration** (l'enfant est « privé » d'une activité ou d'un temps afin de lui permettre de réfléchir à l'acte commis).

3. L'explication et la compréhension : à la fin de la sanction, l'animateur va discuter avec l'enfant afin de s'assurer que la sanction ait bien été comprise par l'enfant.

Avant d'arriver à la sanction, l'équipe aura repris l'enfant en l'avertissant de la sanction qui sera mise en œuvre.

Si nous constatons un manquement répété aux règles ou une mise en danger de l'enfant ou des autres enfants, les parents en seront informés par écrit. Une rencontre avec ces derniers pourra être projetée. Le manquement répété aux règles pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'enfant.

Contacts services périscolaire/extrascolaire

FLECHON et Vacances :
06.07.19.32.75

BARRES :
06.82.76.77.11

CHEFFER et Mercredi récréatif :
06.07.19.34.32

COORDINATEUR : 06.08.87.30.23

ANNEXE n° 2

Exemplaire à conserver par la famille



CALENDRIER 2026 / 2027

Les dates de congés scolaires sont fournies à titre indicatif, telles qu'elles sont communiquées par le ministère de l'Education Nationale

Inscriptions Accueil de Loisirs
Selon les places disponibles

<u>Période d'accueil pour les vacances de :</u>	<u>INSCRIPTION à faire du :</u>
Automne : du lundi 19 Octobre 2026 au vendredi 30 Octobre 2026	Lundi 28 septembre 2026 au Vendredi 02 octobre 2026
Hiver : du lundi 22 Février 2027 au vendredi 05 Mars 2027	Lundi 01 février 2027 au Vendredi 12 février 2027
Printemps : du lundi 19 Avril 2027 au vendredi 30 Avril 2027	Mardi 30 mars 2027 au Vendredi 09 avril 2027
Été : du lundi 5 Juillet 2027 au vendredi 20 Août 2027	Lundi 14 juin 2027 au Vendredi 25 juin 2027

RAPPEL :

Vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps

- *Inscriptions à la journée*

Vacances d'été

- *Inscriptions à la semaine*

ANNEXE n° 4

Exemplaire à conserver par la famille

Tarifs prestations familles : saulxuroises et extérieures
selon les tranches suivantes définies par le quotient familial CAF.

TARIF en vigueur : Délibération du Conseil Municipal du 08/06/2026

Tranche A : inférieur ou égal à 600 - Tranche B : entre 601 et 1 000 - Tranche C : entre 1 001 et 1 400 - Tranche D : supérieur ou égal à 1401

Accueil périscolaire Matin et Soir

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE	famille EXTERIEURE
Tranche A :	1,95 €/h	3,12 €/h
Tranche B :	2,26 €/h	3,62 €/h
Tranche C :	2,58 €/h	4,13 €/h
Tranche D :	3,10 €/h	4,96 €/h

Restauration scolaire

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE	famille EXTERIEURE
Tranche A :	1,00 €/repas	1,00 €/repas
Tranche B :	5,43 €/repas	8,69 €/repas
Tranche C :	5,78 €/repas	9,25 €/repas
Tranche D :	6,36 €/repas	10,18 €/repas
Repas de dépannage	15,04 €/repas	15,04 €/repas
Panier repas P.A.I. (Projet d'Accueil Invidualisé)	2,63 €/repas	2,63 €/repas

Mercredi Récréatif

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE			famille EXTERIEURE		
	De 7h30 à 12h00 sans repas	De 13h30 à 18h00 sans repas	De 7h30 à 18h00 avec repas	De 7h30 à 12h00 sans repas	De 13h30 à 18h00 sans repas	De 7h30 à 18h00 avec repas
Tranche A :	7,04 €	7,04 €	19,08 €	11,26 €	11,26 €	30,53 €
Tranche B :	8,09 €	8,09 €	20,47 €	12,94 €	12,94 €	32,75 €
Tranche C :	9,46 €	9,46 €	22,56 €	15,14 €	15,14 €	36,10 €
Tranche D :	10,78 €	10,78 €	23,95 €	17,25 €	17,25 €	38,32 €

Accueil de Loisirs Petites Vacances : inscription à la journée

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE	famille EXTERIEURE
Tranche A :	19,08 €/j	30,53 €/j
Tranche B :	20,47 €/j	32,75 €/j
Tranche C :	22,56 €/j	36,10 €/j
Tranche D :	23,95 €/j	38,32 €/j

Accueil de Loisirs Vacances d'Été : inscription à la SEMAINE *

TARIFS EN VIGUEUR	famille SAULXUROISE		famille EXTERIEURE	
	Semaine de 5 jours	si la facturation par << jour >> multiplié le nombre de jours de la semaine	Semaine de 5 jours	si la facturation par << jour >> multiplié le nombre de jours de la semaine
Tranche A :	95,40 €/sem	19,08 €/j	152,65 €/sem	30,53 €/j
Tranche B :	102,35 €/sem	20,47 €/j	163,75 €/sem	32,75 €/j
Tranche C :	112,80 €/sem	22,56 €/j	180,50 €/sem	36,10 €/j
Tranche D :	119,75 €/sem	23,95 €/j	191,60 €/sem	38,32 €/j

* La facturation par << jour >> pourrait être appliquée en fonction du nombre de jours des semaines en référence du calendrier de l'année en cours, ou par nécessité communale, sanitaire ...

QUOTIENT FAMILIAL – CAF

AUTORISATION POUR L'UTILISATION
DU SERVICE INTERNET CAFPRO

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement votre quotient familial afin de pouvoir déterminer votre tranche (A à D) de prestations périscolaires et extrascolaires.

Cette consultation sera effectuée :

- A l'inscription de votre enfant
- Au 1^{er} janvier de chaque année
- En cas de changement de votre situation fiscale et/ou familiale

Dans ce cadre, **plusieurs possibilités s'offrent à vous** :

1. **Vous autorisez** notre service administratif à consulter votre quotient familial :
 - Vous complétez et signez l'autorisation, **au dos de ce document**.

2. **Vous vous opposez** à ce que notre service administratif consulte votre quotient familial. (Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).
 - Vous nous transmettez les informations nécessaires au calcul du tarif des prestations de vo(tre)s enfant(s), soit une attestation CAF :
 - datée de moins de 7 jours au dépôt du dossier
 - puis, au cours du mois janvier de chaque année
 - et, pour tout changement de situation fiscale et/ou familiale.

Dès réception de ce document, nous procéderons aux modifications nécessaires et **le nouveau calcul sera appliqué dès le mois suivant**.

Sans transmission de votre part aux dates indiquées ci-dessus, toutes les prestations seront calculées sur la base de la tranche maximale, soit la tranche D.

**AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU SERVICE INTERNET CAFPRO
- consultation dossier allocataire -**

Je soussigné(é),

Nom et Prénom de l'allocataire CAF

Numéro de l'allocataire CAF

Autorise, la commune à consulter le service internet CAFPRO dans le cadre du dossier d'inscription scolaire, chaque mois de janvier ainsi qu'à ma demande en cas de modification de ma situation fiscale et/ou familiale pour la facturation des prestations pour mon/mes enfant(s).

Fait à Saulxures-lès-Nancy, le.....

Signature :